

## Conseil Municipal du vendredi 04 novembre 2016

**Présents** : Reuter Bernard, Bouchot Alain, Brochet Pierre, Desbuissons Catherine, Deslandes Patrick, Druguet Agnès, Jambon-Scheffer Ariane, Keller Myriam, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Nanterme Bernard-Pierre, Borda Marie-France, Faure Thierry

Absent : Rey Jean-Marc qui donne pouvoir à M Reuter

**Secrétaire de séance** : Alain BOUCHOT

Ordre du jour de la présente séance :

- 0 Approbation du compte-rendu de la séance du 07/10/2016
- 1 Décision modificative achat licence IV
- 2 Collège Culoz Cantine participation au repas
- 3 Agence ingénierie aide PLU pour 2017, mise en compatibilité du PLU avec le SCOT
- 4 Agence ingénierie aide à l'élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement
- 5 Occupation du domaine public (règlement, convention)
- 6 Procédure juridique infraction au code de l'urbanisme- 7 Devis- 8 Urbanisme- 9 Courriers
- 10 Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal d'octobre est adopté à l'unanimité.

**1- Décision modificative achat licence IV**

pour approvisionner le compte qui servira à payer la licence IV du bar / restaurant à hauteur de 1000€, sachant que le coût de la licence sera de 2500€ (frais de notaire compris)

**Concernant l'avancement de l'acte d'achat**, la municipalité a déposé le dossier chez le notaire Maître Renoux à Belley pour acquérir cette licence, mais ce dossier est en attente de documents que doit fournir le nouveau gérant avant d'être transmis en préfecture.

La mairie a adressé un courrier au nouveau gérant pour l'avertir d'un délai de 4 à 8 semaines côté préfecture pour valider l'opération, à partir du moment où le dossier sera transmis complet.

**2- Participation de la commune au coût du repas au Collège de Culoz**

M le Maire donne lecture de la délibération pour la reconduite, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une participation de la commune de 0,50€ par repas versée pour les enfants prenant leur repas à la cantine du collège Henry Dunant de Culoz.

Le prix du repas reste inchangé pour la rentrée de septembre, à 3,50€.

**Le conseil vote la reconduction de cette participation à l'unanimité**

**3- Aide technique à la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT**

L'obligation qui nous est faite de mettre notre PLU en compatibilité avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) nécessite de se faire accompagner par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain dans le cadre d'une convention et pour un devis d'un montant de 3600€ HT.

M le Maire donne lecture de la convention.

**Le conseil vote la signature de cette convention à l'unanimité, sous réserve que cette obligation de mise en compatibilité soit entérinée par la Communauté de Communes Bugey Sud.**

*Arrivée de M Faure Thierry*

**4- Aide à l'établissement des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement**

La commune a engagé au printemps 2016 la mise à jour des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement. Elle a confié ce projet à la société G2C, qui avait déjà réalisé la dernière version de ces schémas en 2003. Cette étude devrait se terminer fin janvier 2017 avec la remise de tous les livrables attendus et notamment du rapport sur les travaux à entreprendre pour améliorer le fonctionnement de nos deux réseaux. Pour rappel cette remise à niveau de nos schémas directeurs est également un impératif avant le transfert de compétences « eau et assainissement » à la communauté de communes Bugey Sud qui devrait être effectif au 1er janvier 2020.

M. le Maire propose de demander l'aide de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain (A.I.A) pour suivre ce projet, car la société G2C semble prendre du retard.

M. Bouchot s'interroge sur le périmètre de cette intervention et sur son efficacité sachant que ce projet doit être terminé fin janvier et que d'autre part on ne connaît pas le coût de cette aide technique. Il précise que G2C avait planifié des relevés de mesure qui devaient se faire en période de nappes hautes, mais que la météo clémente de ces derniers mois avec peu d'intempéries n'a pas permis.

**Le conseil reporte la décision à décembre dans l'attente d'éléments complémentaires dont le montant du devis de l'A.I.A.**

**5- Occupation du domaine public**

L'occupation du domaine public sera désormais encadrée.

Un règlement d'occupation du domaine public a été établi. Tous les commerces en seront destinataires.

Une demande devra être faite, deux mois avant la date d'occupation, par ceux qui souhaitent utiliser l'espace public (trottoirs, terrasses, ...) via un formulaire spécial à retourner en mairie.

En cas d'acceptation, une convention sera alors signée et un arrêté municipal sera prononcé par le Maire.

M. le Maire lit la délibération

**Le conseil vote cette nouvelle réglementation et les conventions, à l'unanimité**

**6- Procédure juridique d'infraction au code de l'urbanisme**

La municipalité doit engager une procédure judiciaire à l'encontre de M Joannin qui a réalisé des travaux sans autorisation et sans respect du code de l'urbanisme.

M. le Maire donne lecture de la délibération.

**Le conseil vote cette procédure juridique, à l'unanimité**

**7- Devis**

**7.1. LESTROY :**

Cette société est une cuisine centrale installée récemment à Serrières-en-Chautagne qui pour 80% de son activité prépare et livre les repas à des cantines d'établissements scolaires, le reste étant des livraisons de repas à domicile. Les trois patrons sont d'anciens cuisiniers et ont l'ambition de remettre du « goût » dans les repas.

Les repas sont préparés à 52% avec des produits BIO, produits localement.

Cette structure a permis la création de 21 emplois et elle cherche à développer son activité.

Certains membres du conseil ont visité les nouvelles installations et ont pu constater la qualité des prestations offertes tant dans la qualité des produits que dans la logistique.

Une proposition de prix a été transmise à la commune de Ceyzérieu.

Actuellement, les repas sont livrés par M Louis (Virignin) et notre contrat avec lui court jusqu'en juin 2017.

La commune de Ceyzérieu décidera en juin 2017 de l'opportunité de commander ses repas à Lestroy. Tarifs de la la société Lestroy

typologie	PU HT	PRIX U TTC
Repas maternelle	3,75	3,96
Repas élémentaire	3,90	4,11
Repas adulte	4,15	4,38

Prix actuel des repas livré par Monsieur Louis 3,69€ TTC

**7.2. SODEVAL**

Suite aux incendies de l'été, on a pu constater un dysfonctionnement au poste d'incendie de Chavoley. Or, il existe une citerne de 3000 m3 située sur le terrain des Erruts gérée par le SIVOM qui nous a donné l'autorisation de s'y raccorder. Nous devons réaliser les aménagements permettant de pomper l'eau.

Le devis s'élève à 1870€ HT

**Le conseil vote cette proposition, à l'unanimité**

### **7.3. Congélateur**

L'ancien congélateur de la grande salle des fêtes est hors d'usage et nous devons le remplacer.

Deux devis sont proposés

DARTY pour un montant de 299,00€ TTC

GITEM pour un montant de 328,00€ TTC

PREMILLIEU pour un montant de 399,00 € TTC

**Le conseil vote pour le devis le moins cher, à l'unanimité**

### **8- Urbanisme**

#### **\* Permis de construire**

- M. AYLANC et Mme KARABACAK, parcelles H 1015 et 1018, habitation principale de type traditionnel, en cours d'instruction ;
- SCI KLM, BANGE Michel, parcelle C 202, création et rénovation de logements, création d'un commerce, en cours d'instruction ;
- M. QUENIN Sébastien et Mme BANGE Tracy, parcelle D 287, rénovation et agrandissement maison, en cours d'instruction ;
- M ARRAMBIDE Leonardo, parcelle B 617, maison individuel de plain-pied à toiture plate végétalisée, en cours d'instruction ;
- PC modificatif : Mme DALIGAND Claire, parcelle G 346, accordé le 25/10/2016.

#### **\* Certificat d'urbanisme**

- Maître Jean-Claude DOGNETON, parcelle G 481, CU opérationnel, reçu le 19 septembre 2016 ;
- Maître Jean-Claude DOGNETON, parcelle C 888, CU informatif, réponse positive reçue le 21 octobre 2016.
- Maître Michel CAPITAN, parcelle B 617, CU informatif, réponse positive reçue le 21 octobre 2016
- SCP BIGOT, FAURE, RENOUX, Parcelle C 950-952, CU informatif, reçu le 31/10/2016
- SCP BIGOT, FAURE, RENOUX, Parcelle C 951-953, CU informatif, reçu le 31/10/2016

#### **\* Déclaration préalable**

- GINOLLIN Stéphane, parcelle D 1297 -1296, construction d'une piscine, accordé le 21/10/2016
- AB SERVICES, parcelle C 139, installation de panneaux photovoltaïques, en cours d'instruction

**\* Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme**

- GROMARD Christophe, parcelle C 888
- DALIGAND Christian , parcelle G 359
- BOUVERAT BERNIER, parcelle C 949 -951 – 953
- BOUVERAT BERNIER, parcelle C 954-952-950

**\* Autorisation de travaux**

- SCI KLM, BANGE Michel, parcelle C 202, création et rénovation de logements, création d'un commerce, en cours d'instruction.

**9- Courriers**

**10- Questions diverses**

**10.1. SIVOM et les Points d'Apports Volontaires**

M. le Maire informe le conseil que le SIVOM n'a pas transmis le compte rendu de la réunion avec la communauté de communes et qu'il n'a pas non plus envoyé la note de synthèse, comme l'avait demandé Madame la sous-préfète, précisant les modalités d'installation des PAV (coûts).

Le projet d'installation des PAV se poursuit donc avec les communes du Valromey comme « pilotes ». Ceyzérieu sera concerné en 2018.

**10.2. la compétence Ecole revient à la mairie de Ceyzérieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Madame Keller informe le conseil que ce transfert de compétence sera financé par la communauté de communes Bugey Sud à hauteur de son coût actuel, soit 165.000€. Ce montant se répartit en coût de fonctionnement pour 96.000€ (salaires, ...) et investissement pour 70.000€ (emprunts).

Ce transfert de compétences implique l'intégration des 4 salariés (2 ATSEM et 2 femmes de ménage) dans le personnel de la commune. Ces quatre salariés ont des avantages (tickets restaurant, ...) qui devront, à priori, être conservés et qui vont créer des inégalités avec le personnel existant.

M. Keller a demandé que les problèmes techniques existant à ce jour dans le fonctionnement de la nouvelle école (lumières, interphone, ...) soient réglés par la communauté de communes avant le transfert au 1<sup>er</sup> janvier. L'entreprise Climatek va reprendre le dossier laissé en plan par la société Gandelin (société qui a réalisé les travaux mais qui n'existe plus).

**10.3. Création d'un SIVOS**

Les 3 communes Culoz, Béon et Ceyzérieu vont donc récupérer la compétence Ecole. Culoz propose la création d'un SIVOS permettant de mutualiser des moyens (techniques ou humains) pour gérer le fonctionnement des écoles.

Une réunion des élus de la commune est prévue samedi 12 novembre pour en débattre.

#### **10.4. quelques dates à retenir**

Vendredi 11 novembre 11h : cérémonie au monument aux morts

Vendredi 18 novembre 17h 30 : dépouillement des votes pour le conseil municipal des jeunes

19h : accueil des nouveaux habitants

Dimanche 11 décembre : repas des aînés

**La séance est levée vers 22h30**

Le Maire, Bernard REUTER

